

POSTULAT ALBERT CHAPALAY

Demandant au Conseil d'Etat de présenter un rapport expliquant les différences administratives et financières qui peuvent résulter d'une nouvelle formule de décompte pour la répartition de la facture sociale Etat – Communes.

Préambule

Il y lieu de rappeler que la nouvelle répartition des charges Etat – Communes a été très souvent évoquée dans les années nonante. Le déclenchement de la plus importante opération a dès lors consisté à évaluer, puis mettre en œuvre la reprise des salaires du personnel enseignant par l'Etat et, partant, le transfert des points d'impôts nécessaires à l'Etat.

Malheureusement, comme cela est très souvent le cas, plusieurs autres propositions sont venues se greffer à cette idée de base et le projet a enflé au point de devenir une solution difficilement maîtrisable. A ce jour les critères de participation des communes se modifient en fonction de plusieurs paramètres qui laissent parfois parfois plusieurs municipalités vaudoises.

Proposition

Les efforts du Conseil d'Etat actuel pour présenter la situation ainsi que les effets de la péréquation sont louables. Toutefois, avec les nombreux reports de charges de la Confédération sur les cantons et l'explosion des coûts de certaines dépenses sociales, il devient particulièrement complexe d'élaborer des budgets réalistes tant au niveau cantonal que communal. Les effets multiplicateurs de budgets avec des incidences plus ou moins importantes mettent les autorités mal à l'aise lors des nombreuses demandes de compléments financiers en cours d'exercice. Les citoyens contribuables ne saisissent pas toujours très bien cette pratique, même si parfois la marge budgétaire non utilisée est importante, donc la facture plus faible que prévue.

C'est l'une des raisons qui me pousse à demander au Conseil d'Etat de livrer un bref rapport présentant, notamment, une possibilité d'organiser l'encaissement des participations communales annuelles sur la base des comptes de l'Etat de l'année précédente, comptes adoptés par le Grand Conseil.

Cette requête est également motivée par le fait que plusieurs interventions parlementaires n'ont pas encore reçu de réponses sur le même sujet.

Les Moulins, le 14 septembre 2007

A.Chapalay député